

## TABLEAU 1.1.A. QUÉBEC : STRUCTURE DE LA GOUVERNANCE DE L'ÉDUCATION À LA PETITE ENFANCE - MINISTÈRE DE LA FAMILLE

<b>Ministère responsable</b>	Ministère de la Famille (MFamille)
<b>Responsabilités en EPE</b>	<p>Services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE)</p> <p>Comité mixte entre le MFamille et le MEQ</p> <p>Comité-conseil Agir pour que chaque tout-petit développe son plein potentiel</p> <p>Comités interministériels Agir tôt et de manière concertée</p>
<b>Ministères adjoints</b>	<p>Le MFamille travaille étroitement avec le ministère de l'Éducation (MEQ) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).</p> <p>Le MFamille est également en lien avec deux organismes gouvernementaux sous la responsabilité du ministre de la Famille, soit Retraite Québec en ce qui a trait à l'Allocation famille, et le Curateur public, qui veille à la protection de personnes inaptes<sup>a</sup>.</p>
<b>Unité de surveillance commune en EPE</b>	<p><b>Comité mixte entre le MFamille et le MEQ</b> Le MFamille travaille en étroite collaboration avec le MEQ dans le but d'optimiser l'offre de services aux familles ayant des enfants de 0 à 8 ans, notamment en lien avec le développement des maternelles 4 ans et l'offre de places en service de garde.</p> <p><b>Comité-conseil Agir pour que chaque tout-petit développe son plein potentiel</b> Le mandat de ce comité consiste notamment à établir et à recommander des stratégies prometteuses pour offrir des services répondant aux besoins des enfants vulnérables (voir la section <i>Nouveaux développements</i> pour plus d'informations).</p> <p><b>Initiative concertée d'intervention pour le développement des jeunes enfants (ICIDJE)<sup>b</sup></b> Découlant d'un partenariat entre le MFamille, le MEQ, le MSSS, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et Avenir d'enfants, l'ICIDJE vise à soutenir le développement des enfants québécois de 0 à 5 ans et à mieux préparer leur entrée au premier cycle du primaire ainsi que leur réussite scolaire. L'ICIDJE comprend deux volets : Enquête et Intervention.</p> <p><b>Comités interministériels Agir tôt et de manière concertée</b> Composés de représentants du MFamille, du MEQ et du MSSS, ces comités effectuent un suivi du développement des mesures et des projets qui assurent une continuité de services pour les enfants de 0 à 5 ans et leurs parents.</p>
<b>Lois<sup>c</sup></b>	<p><b>Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (R.L.R.Q., chapitre S-4.1.1)</b> Cette loi a été modifiée à trois reprises depuis 2010, la dernière modification ayant eu lieu en décembre 2017 (voir la section <i>Nouveaux développements</i>).</p> <p>Règlement sur la contribution réduite (R.L.R.Q., R.L.R.Q. c. S-4.1.1, r 16)</p> <p>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (R.L.R.Q. c. S-4.1.1, r. 2)</p> <p>Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (R.L.R.Q., c. M-17.2)</p>
<b>Lois connexes et règlements<sup>d</sup></b>	<p>Loi favorisant l'établissement d'un régime de retraite à l'intention d'employés œuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance (R.L.R.Q., c. E-12.011)</p> <p>Loi sur les prestations familiales (R.L.R.Q., c. P-19.1.)</p> <p>Loi sur la représentation de certaines personnes responsables d'un service de garde en milieu familial et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives (R.L.R.Q., c. R-24.0.1.)</p>

## TABLEAU 1.1.A. QUÉBEC : STRUCTURE DE LA GOUVERNANCE DE L'ÉDUCATION À LA PETITE ENFANCE - MINISTÈRE DE LA FAMILLE (SUITE)

Autorité locale/ Prestataire local de services	<p>Services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) reconnus<sup>e</sup> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Services de garde subventionnés : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1 582 installations de centres de la petite enfance (CPE)</li> <li>○ 716 garderies subventionnées (GS)</li> <li>○ 161 bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial (BC)</li> <li>○ 12 003 personnes responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG) reconnues</li> </ul> </li> <li>• Services de garde non subventionnés : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1 282 garderies non subventionnées (GNS)</li> <li>○ 47 RSG non subventionnées</li> </ul> </li> <li>• Services de garde non reconnus : n. d.</li> </ul> <p>Comités consultatifs sur l'offre de SGEE (CCO)</p>
Suivi communautaire/ du secteur	<p>De plus, le MFamille appuie financièrement plusieurs organismes qui contribuent au soutien aux enfants à leurs familles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avenir d'enfants</li> <li>• Centres de pédiatrie sociale en communauté</li> <li>• Organismes communautaires Famille et organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie communautaires</li> </ul>

a Ministère de la Famille, gouvernement du Québec, <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/ministere/ministere/organigramme/Pages/incip.aspx>

b Ministère de la Santé et des Services sociaux, gouvernement du Québec, <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/jeunesse/initiative-concertee-d-intervention-pour-le-developpement-des-jeunes-enfants/a-propos/>

c Ministère de la Famille, gouvernement du Québec, <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/famille/lois-et-reglements/>

d Ibid.

e Données au 31 mars 2020.